Image not found or type unknown

VOCABULAIRE, SIGLES ET AUTRES ABRÉVIATIONS JURIDIQUES

Fiche pratique publié le **25/09/2019**, vu **4552 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit

VOCABULAIRE, SIGLES ET AUTRES ABRÉVIATIONS JURIDIQUES

Pour une recherche par mot : Ctrl + F

CONNEXE :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/vocabulaire-juridique-glossaires-et-lexiques-juridiques/type.php?id_theme=6615

La définition du droit, de la science juridique : *le droit est un ensemble de règles édictées et sanctionnées par l'État.*

Le mot sanction ici est neutre, il peut s'agir de punir (détention, amende, confiscation, privation etc) aussi bien au contraire que de récompenser (diplômes, médailles, récompense, décoration).

Exemple de disposition honorifique réglementaire :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/medaille-famille-france-eventuelle-prime-34144.htm

De plus, vocabulaire et distinctions civilistes :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/droit-civil-personnes-famille-biens-27444.htm

"**à droit constant**" : sens : **sans modifier l'ordre juridique existant** :

https://www.senat.fr/questions/base/2005/qSEQ050316368.html

Frères/soeurs germains, consanguins et utérins :

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/germain.php

acquitter, s'acquitter d'une dette, créance acquittée :

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/acquitter.php

par-devers :

https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/par-devers/58102

https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D2216-A

mutatis mutandis : « ***ce qui devait être changé ayant été changé*** », source :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mutatis_mutandis

Succession *ab intestat* = succession sans testament

Cohérie : https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/coherie.php

in bonis : **https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/in-bonis.php**

QD : quotité disponible par testament

RH : réserve héréditaire : on ne peut pas déshériter totalement les héritiers réservataires sinon on s'expose à une **action en moins prenant** :

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/rapport-enmoins-prenant.php

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/rapport-successoral.php

***ne varietur* = sans possibilité de changement :**

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/ne-varietur.php

Litisconsorts :

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/litisconsorts.php

https://www.juritravail.com/informations-pratiques/lexique/litisconsorts

Le *de cujus* : le défunt (en droit des successions)

Is de cujus successione agitur : celui de la succession dont il s'agit

donateur : l'auteur de la libéralité, celui qui s'appauvrit

donataire : qui reçoit la libéralité, celui qui s'enrichit

donation entre vifs : donateur/donataire

legs à cause de mort : testateur/testataire

termes génériques : disposant/gratifié

Fraus omnia corrumpit : la fraude corrompt tout

Consilium fraudis : fraude organisée

Animus donandi : intention de donner (donations)

Lex mercatoria : droit du marché

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

intra vires successionis : en-deça des forces de la succession

ultra vires successionis : au-delà des forces de la succession

soulte : https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/soulte.php

ad validitatem : pour la validité de l'acte

ad probationem : pour la preuve de l'acte

vinculum juris : lien de droit

***de lege lata* : en considérant la loi telle qu'elle existe**

***de lege ferenda* : en se référant à la loi telle que l'on souhaiterait qu'elle fût faite**

le terme ancien de *préciput* a été remplacé par l'expression *hors part successorale* = en plus de la part successorale :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/preciput/type.php?id_theme=7398

***volens nolens* : qui est indépendant de la volonté des parties**

https://fr.wiktionary.org/wiki/volens_nolens

Audition de témoin ou de mis en cause par APJ, OPJ ou juge d'instruction.

Magistrature assise : juges du siège

Magistrature debout : les procureurs requièrent debout, ils prononcent leur réquisitoire debout

à bon droit = à juste titre

différence et distinction entre **notification** et **signification** :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/distinction-notification-signification-30705.htm

On distingue les personnes physiques et les personnes morales. Les personnes physiques sont des individus humain au sens biologique. Les personnes morales sont des groupement de personnes physiques. Il s'agit d'une fiction juridique. Par exemple, par personne morale il faut entendre l'État, les collectivités territoriales, les sociétés et les associations.

optimisation/fraude fiscale : l'optimisation est licite tandis que la fraude fiscale et répréhensible pénalement

instrumentum : le support papier ou électronique soit la forme du contrat

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/instrumentum.php

negotium : volontés, accords et intentions des cocontractants soit le fond du contrat

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/negotium.php

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

sans désemparer = immédiatement, tout de suite

sans préjudice de = sans faire obstacle à

nonobstant = malgré

cabinet d'avocat/étude de notaire, d'huissier de justice, de commisaire priseur judiciaire

Canoniste : spécialiste du droit canon ou canonique (= droit de l'Église catholique romaine).

VIF : violences intrafamiliales

CIC : *codex iuris canonici* : code de droit canonique de 1917 puis de 1983

RAR : recommandé avec accusé de reception

in limine litis : au seuil du procès, en tout début de procès. Par exemple, l'exception d'incompétence (territoriale ou matérielle) doit être soulevée *in limine litis.*

compétence *ratione loci* et compétence *ratione materiae* : compétence territoriale, compétence matérielle

actori incumbit probatio : au demandeur incombe la preuve

dies a quo : jour du point de départ du délai imparti

dies ad quem : jour de fin du délai imparti

summum jus, summa injuria : le juridisme mène à la pire des injustices :

illustration :

https://www.legavox.fr/forum/entreprise/creation-entreprises/aides/refus-demande-arce_161674_1.htm

***Obiter dictum* : "soit dit en passant" :**

https://actu.dalloz-etudiant.fr/le-saviez-vous/article/que-veux-dire-lexpression-obiter-dictum/h/9e50a7e0bf0422c2c960712f523c15f3.html

ab irato : sous le coup de la colère, dans un mouvement de colère

ante mortem : avant la mort

post mortem : après la mort

Papinien : surnommé le prince des jurisconsultes

Infans conceptus pro nato habetur, quoties de commodis ejus agitur : l'enfant est réputé né chaque fois qu'il y va de son intérêt

res mobilis, res vilis : chose meuble, chose vile

- domicile : lieu où une personne est située en droit

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

- résidence : lieu où une personne est située en fait

relaxe : déclaration d'innocence du prévenu en correctionnelle

acquittement : déclaration d'innocence de l'accusé en Cour d'assises

une notion jurisprudentielle : *inconvénients normaux liés aux aléas de la vie courante*

IGPN : Inspection générale de la Police nationale, autrement dénommés les "boeuf carottes"

CMF : code monétaire et financier

CCH : code de la construction et de l'habitation

COJA ou CJA : code de justice administrative

SCI : société civile immobilière

CDC : contrôle de conventionnalité

CDC : Cour de cassation

CC : Conseil constitutionnel

CE : Conseil d'État

JA : juge administratif

JJ : juge judiciaire

ONIAM : office national d'indemnisation des accidents médicaux

PCG : plan comptable général

CAC : commissaire aux comptes

OEC : ordre des experts comptables

CA : conseil d'administration

OJ : ordre du jour (du conseil municipal ou d'une assemblée ou d'un syndic)

AG : assemblée générale

AGO/AGE : assemblée générale ordinaire/extraordinaire

REP : recours pour excès de pouvoir devant la juridiction administrative

CEDH : Cour européenne des droits de l'homme (siège à Strasbourg)

CESDHLF : Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

CJUE : Cour de justice de l'union européenne (siège à Luxembourg)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

TUE : tribunal de l'union européenne (siège à Luxembourg)

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

apériteur/société apéritrice : coassureur principal qui représente les autres auprès de l'assuré

OPEX : opération extérieure (militaire)

PLF : projet de loi de finances

PLFSS : projet de loi de financement de la sécurité sociale

LFR : loi de finance rectificative

CSS : complémentaire santé solidaire

MARC/MARD : modes alternatifs de règlement des conflits/différends

CRPC : comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité

CSM : conseil supérieur de la magistrature : nomme les magistrats aux postes élevés et fait office de conseil de discipline de tous les magistrats du siège et donne son avis pour la magistrature debout (procureurs, parquets)

CSA : conseil supérieur de l'audiovisuel

AAI : autorité administrative indépendante

RCS : registre du commerce et des socités

INPI : institut national de la propriété industrielle (dessins et modèles, marques et brevets d'invention)

FICOBA : fichier des comptes bancaires (auquel ont accès les huissiers de justice)

intuitus personae : en considération de la personne, par exemple, un contrat est passé avec une personne en considération de ses diplômes, de son savoir, savoir-faire, expérience etc.

jus soli/jus sanguinis : droit du sol, droit du sang (nationalité)

damnum emergens : perte éprouvée

lucrum cessans : gain manquant

pretium doloris : le prix de la douleur

qui peut le plus peut le moins

licitation : vente aux enchères : adjectif licité, verbe liciter

R**è**glement, r**é**glementation, r**é**glementaire.

les paroles s'envolent, les écrits restent en latin cela donne : *verba volant, scripta manent*

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Le *projet de loi* émane du gouvernement et la *proposition de loi* émane du parlement.

clause : phrase/groupe de phrases/paragraphe d'un contrat, d'un acte ou d'un texte juridique tel qu'une loi ou un décret

paraphe : initiales du prénom et du nom du contractant en bas de page, exemple : JC, JPP, JPB etc

dénoncer : porter à connaissance/signification : porter officiellement à connaissance par huissier de justice

enrôler une assignation :

https://www.pernaud.fr/info/glossaire/9206725/enrolement

IMVP : ivresse manifeste sur la voie publique.

IPM : ivresse publique et manifeste.

De facto, *de jure* : de fait, de droit

requête/action/assignation en référé : requête/action/assignation en urgence, on dit faire un référé

référé : procédure d'urgence devant les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif

acompte : somme partielle versée pour le paiement du contrat sans faculté de dédit.

arrhes : somme partielle versée avec faculté de dédit.

chèque : payable à vue par le tiré au profit du bénéficiaire

exécution provisoire : le jugement peut prendre effet tout de suite malgré l'appel qui en principe est suspensif

plainte : audition débouchant sur un procès verbal transmis au parquet qui classe ou poursuit.

main courante : n'a aucune valeur juridique, simple renseignement donné à la police ou à la gendarmerie.

mis en cause : l'auteur présumé innocent avant condamnation ou acquittement ou relaxe

"mopé" : mode opératoire, *modus operandi*

iter criminis : chemin du crime de la pensée aux actes préparatoires et enfin à l'exécution

animus necandi : intention de tuer : l'empoisonnement : administration d'une substance mortelle ou léthale et intention de tuer, de donner la mort, l'intention homicide

JAL : journal d'annonces légales

BODACC : bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

CNU : conseil national des universités

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

JI : juge d'instruction

JAF : juge aux affaires familiales

JAP : juge de l'application des peines

JEX : juge de l'exécution des SSP, des actes authentiques ainsi que des ordonnances et autres jugements revêtus ou non de la **formule exécutoire :**

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/formule-executoire-issue-decret-1947-29244.htm

SSP : acte sous seing privé (par opposition à acte authentique) non exécutoire. Pour qu'il devienne exécutoire il faut passer devant le JEX.

JLD : juge des libertés et de la détention

JME : juge de la mise en état (de la procédure judiciaire en instance)

CME : conseiller de la mise en état devant la Cour d'appel judiciaire

JCP : juge des contentieux de la protection

BAJ : bureau d'aide juridictionnelle

AJ totale ou partielle : aide juridictionnelle totale ou partielle

COJ : code de l'organisation judiciaire

TJ : tribunal judiciaire (ex TGI et TI réunis)

TGI : tribunal de grande instance

TI : tribunal d'instance

TP : tribunal de proximité (ex TI)

TP : tribunal de police

ACJ : autorité de la chose jugée : jugement ou arrêt insusceptible de recours après extinction du délai de voies de recours

UMJ : unité médicojudiciaire :

https://www.filsantejeunes.com/les-unites-medico-judiciaires-6634

CMJ : centre médicojudiciaire : https://www.youtube.com/watch?v=kEYkX7OZsBc

UCMJ : unité de consultation médicojudiciaire

forclos : qui a dépassé la date limite et qui est de ce fait irrecevable : délai de forclusion

parquet : services du procureur composé de vice procureurs et de substituts

PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

PJ : police judiciaire par opposition à police administrative (PA) : la PJ est chargée de la recherche des auteurs d'infraction, la PA est chargée de la prévention des infractions.

APJ/OPJ : agent/officier de police judiciaire

PM : police municipale

VMA : vol à main armée, "braco", braquage

vol à la roulotte, à la tire, au rendez-moi

IPM : ivresse publique manifeste

IMVP : ivresse manifeste sur la voie publique

CPP : code de procédure pénale (de nature législative)

CPC : code de procédure civile (de nature réglementaire)

CCMI : contrat de construction de maison individuelle

SHOB : surface hors oeuvre brute

SHON : surface hors oeuvre nette

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

MDA : maison de l'autonomie

AAH : allocation adulte handicapé

CMU : couverture maladie universelle

AME : aide médicale d'État

MJD : maison de la justice et du droit

PLU : plan local d'urbanisme

CU : certificat d'urbanisme

SSI : sécurité des systèmes d'information

ANSSI : agence nationale de sécurité des systèmes d'information

DILA : direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

le clos et le couvert, hors d'eau et hors d'air : toiture achevée, portes et fenêtres installées

créancier : celui à qui on doit un service ou une somme d'argent.

débiteur : celui qui doit rendre service ou payer une somme d'argent.

solvens : celui qui paye

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

accipiens : celui qui reçoit le paiement

paiement : exécution d'une obligation

demandeur : demandeur principal à l'action, celui qui intente le procès en premier par assignation

défendeur : celui contre qui on fait procès

Au cours d'un procès les parties sont parfois demanderesses et parfois défenderesses à tour de rôle.

Le défenseur : c'est l'avocat, ainsi, on a le défenseur du demandeur principal et le défenseur du défendeur.

L'intimé est l'adversaire de l'appelant c'est à dire de celui qui a interjeté appel.

On dit : interjeter appel et former un pourvoi en cassation ou se pourvoir en cassation

bien meuble : bien qui peut se déplacer ou qui peut être déplacé, bien meuble par anticipation : champ de céréales qui sera récolté le moment venu

bien immeuble : bien qui ne peut pas se déplacer ou être déplacé sans être endommagé

corps certain : meuble unique en son genre qui ne peut pas être remplacé par équivalent : commode style Louis XV, bijoux unique et inimitable, tableau authentique signé par l'artiste

bien fongible : bien qui peut être remplacé par équivalent : exemple : monnaie, argent en liquide ou en espèces, des céréales comme par exemple une tonne de blé ou d'huile d'olive

avocat/conseiller juridique : titres protégés par la loi pénale contre l'usurpation de titre (délit pénal)

juriste : titre non protégé que tout le monde peut utiliser

déconcentration : désigne l'institution et l'administration préfectorale : sous-préfet, préfet de département et préfet de région

décentralisation : désigne les collectivités territoriales telles que la commune, la communauté de communes, le conseil départemental, le conseil régional

dol civil : manoeuvres frauduleuses en vue d'obtenir l'acceptation du cocontractant. Si le dol est prouvé, le contrat est nul et non avenu, il n'a jamais existé.

dol pénal : volonté ou intention de l'agent de commettre une infraction, dol général et dol spécial

résolution : résiliation pour faute contractuelle

bailleur/preneur : le preneur doit faire un usage raisonnable du bien pris à bail sinon il s'expose à une résolution judiciaire du bail

BPF : bon père de famille expression officiellement remplacée par le mot "raisonnable" : user en BPF, user de façon raisonnable

dommage/préjudice : le préjudice est la conséquence du dommage

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

aux USA les dommages et intérêts sont punitifs et donc d'un montant très conséquent

les dommages et intérêts sont une somme d'argent visant à dédommager la personne lésée

les dommages et intérêts en France et en Europe sont réparateurs donc modiques

évocation : en première instance on fait appel sur une question de forme et la cour d'appel décide alors d'évoquer l'affaire en jugeant la forme *et* le fond

jugement : décision de première instance

arrêt : décision de deuxième instance, de Cour d'appel, de Cour administrative d'appel, de Cour d'assises, de Cour d'assises d'appel (il n'y a pas de hiérarchie entre les Cours d'assises), de la Cour de cassation, du Conseil d'État.

les jugements du Conseil constitutionnel s'appellent des décisions

QPC : question prioritaire de constitutionnalité : est filtrée par la Cour de cassation ou le Conseil d'État avant d'arriver devant le Conseil constitutionnel

CPH : Conseil de prud'hommes

Promulguer signifie publier, en latin on dit *promulgare*

JO : journal officiel qui sert à publier les lois et règlements

JORF : journal officiel de la République française

JOUE : journal officiel de l'Union européenne

CC : conseil constitutionnel

TCOM : tribunal de commerce

TC : tribunal des conflits : il départage le juge judiciaire (JJ) du juge administratif (JA) en cas de *conflit négatif* de compétence (lorsque JA et JJ se reconnaissent tous les deux incompétents) ou en cas de *conflit positif* de compétence (lorsque JA et JJ se reconnaissent tous les deux compétents pour connaître de l'affaire)

OQTF : obligation de quitter le territoire français (étrangers en situation irrégulière)

ENFIN ET DE PLUS :

https://www.justice.gouv.fr/justice-france/histoire-patrimoine/lhistoire-mots-justice

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés